

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille seize, le vingt-huit septembre, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER.

Étaient absents excusés : M. Joël BARBIER, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Silvère METAIRIE.

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Joël BARBIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Béatrice DESMOUCEAUX à Mme Simone MOUZANUIK, Mme Claudine LEFRANCOIS à Mme Betty GODIN, M. Silvère METAIRIE à M. Jean-Pierre GLINEL,

Participants : M. MOUCHEL, DGS,

Secrétaire : Mme Sylvie GUERIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

---

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2016**

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 Juin 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal.

*Votants : 23*

*Pour : 20*

*Contre : 0*

*Abstentions : 3 membres absents au conseil municipal du 29/06/2016*

Le compte-rendu du 29 Juin 2016 est adopté à l'unanimité.

# RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

## COMMISSION ENSEIGNEMENT

- **Rentrée scolaire Ecole Maternelle Jacques Prévert**

Niveaux	Effectifs
Petite Section	41
Moyenne Section	28
TOTAL	69

- **Rentrée scolaire Ecole Primaire Charles Huard**

La rentrée s'est bien déroulée avec un effectif de 208 élèves. L'Inspectrice Départementale était présente le jour de la rentrée dès 9 h 30 pour effectuer le comptage. La décision du DASEN du maintien à 8 classes a été confirmée dès le vendredi 2 septembre matin.

✚ EFFECTIFS PAR NIVEAU

Niveaux	Effectifs
GS	31
CP	33
CE1	37
CE2	39
CM1	22
CM2	46
TOTAL	<b>208</b>

✚ REPARTITION PAR CLASSE

Niveaux	Enseignants	Effectifs
GS	Mme Villedieu	25
GS/CP	Mme Benoist-Mortier	25
CP/CE1	Mme Le Villiot	25
CE1	Mme Azou	26
CE2	Mme Magdelaine	26
CE2/CM1	Mme Wuillot	25
CM1/CM2	M. Morel	27
CM2	Mme Charbonnier	29
TOTAL		<b>208</b>

✚ Nouvelle organisation : sécurisation du passage des enfants vers la cantine sur le temps méridien, organisation de la surveillance de la cantine et de la cour, note de service, fiches de relevé d'incidents et cahiers de liaison...

✚ Point sur les travaux dans l'école : réfection de l'étanchéité au niveau du toit terrasse des toilettes donnant dans le préau de l'école, câblage informatique des classes, mise en service d'une classe informatique mobile, travaux divers...

✚ Temps d'Activités Périscolaires : mise en place avec le nouveau prestataire, inscriptions, réunion avec les parents d'élèves. Une réunion d'information en direction des parents est prévue le jeudi 29 septembre 2016 à 18 h 30

✚ Assemblée Générale de l'APE du 26 septembre 2016 :

- Manifestations 2016-2017
- Subvention versée aux écoles : 16 €/enfant – 208 en primaire – 69 en maternelle

- Constitution du bureau : 11 membres dont 4 nouveaux
- Bilan financier 2015-2016
- Projet de budget 2016-2017
- Affaires diverses.

- **Renouvellement du contrat d'un agent du secteur périscolaire**

Proposition de renouvellement du contrat à durée déterminée d'un agent technique 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (12.85/35<sup>ème</sup>) du secteur périscolaire pour l'entretien des classes et la surveillance des enfants du 19 octobre 2016 au 31 août 2017.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-045**

*Votants : 23*

*Pour : 23 dont 4 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de renouvellement du contrat de l'agent à temps non complet (12.85/35<sup>ème</sup>) du 19 octobre 2016 au 31/08/2017 et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

- **Syndicat de l'école maternelle – mise à disposition d'agents municipaux**

Il s'agit du renouvellement des mises à disposition suivantes :

- un agent pour une durée hebdomadaire de 32h10 sur 36 semaines en vue d'exercer les fonctions d'assistance des enseignants des classes de grandes sections durant les animations et les activités au sein de l'école Charles HUARD.
- un agent pour une durée hebdomadaire de 15h sur 36 semaines réalisant l'entretien des classes et locaux affectés aux grandes sections de maternelle.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-046**

*Votants : 23*

*Pour : 23 dont 4 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition au syndicat de l'école maternelle des deux agents municipaux et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

## **COMMISSION TRAVAUX - URBANISME – PLU :**

- **Réunion publique du 13 septembre 2016 pour la présentation à la population du diagnostic territorial et du projet de Projet de Développement et d'Aménagement Durables (PADD)**

Réunion publique animée par M. DOLIGEZ du Cabinet AMENAGEO et M. LAURENT du Cabinet EMERGENCE. M. GLINEL fait la synthèse des principaux points abordés lors de la réunion publique et précise que les documents diffusés lors de cette réunion sont disponibles sur notre site internet.

- **Délibération : Approbation des orientations du PADD**

Madame le Maire rappelle que la Révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme s'inscrivent dans le cadre des dispositions nationales issues des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Urbanisme et Habitat (UH), Engagement National pour l'Environnement (ENE) et Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) notamment.

Elle souligne que ces dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire expose le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission urbanisme, d'une réunion des personnes publiques associées le 20 juillet 2016 et d'une réunion publique le 13 septembre 2016.

Il est proposé au conseil d'approuver les présentes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables relatives à la Révision du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

**Le conseil municipal, invité à débattre sur ces orientations, a ajouté les demandes suivantes concernant la proposition de carte du PADD:**

- Le conseil municipal demande le retrait de la flèche de circulation (flèche orange) concernant les mises en relation à affirmer vers le sud (en direction du Lotissement Guy de Maupassant). Ce point avait fait l'objet de discussions lors des réunions de commission.
- Les bulles « Espace 1 » et « Espace 2 » de développement économique correspondent à l'éventualité de l'installation d'une plateforme logistique. Dans le souci de la plus grande transparence, ces projets ont été intégrés dans la réflexion sur le PADD et présentés lors de la réunion des personnes publiques associées et lors de la réunion publique. Toutefois, à l'heure actuelle, les documents supra communaux tels que le SCOT n'ont pas identifié ce secteur parmi les zones de développement économiques. Par conséquent, les projets d'espaces économiques qui ressortent des cartes du PADD ne sont, en l'état actuel, pas compatibles avec le SCOT. Dans l'attente d'une confirmation de ces projets et de leur compatibilité avec les documents supra communaux, le conseil municipal souhaite le retrait de ces espaces économiques identifiés dans le PADD et indique que le document d'urbanisme en vigueur sera modifié, le cas échéant, pour tenir compte de l'évolution de ces projets.
- Il est proposé de réintégrer dans le PADD la zone d'espace économique potentielle qui avait été identifiée dans le POS à proximité du site de CINDAIS et qui figure dans le projet de territoire de la communauté de communes de la Vallée de l'Orne.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-047**

*Votants : 23*

*Pour : 23 dont 4 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité les présentes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables relatives à la Révision du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, sous réserve de la prise en compte des remarques susmentionnées à savoir :

- Le retrait, sur la proposition de carte du PADD, de la flèche de circulation (flèche orange) concernant les mises en relation à affirmer vers le sud (en direction du Lotissement Guy de Maupassant),
- Le retrait, sur la proposition de carte du PADD, des bulles « Espace 1 » et « Espace 2 » de développement économique,
- La réintégration dans le PADD de la zone d'espace économique potentielle qui avait été identifiée dans le POS à proximité du site de CINDAIS et qui figure dans le projet de territoire de la communauté de communes de la Vallée de l'Orne.

• **Commission travaux du mardi 6 septembre 2016 avec à l'ordre du jour :**

- Présentation des travaux routiers 2016 - Monsieur GLINEL informe le Conseil municipal des priorités qui ont été retenues. Concernant la RD 89, il faut apporter une réponse urgente au syndicat routier car la compétence du routier est transférée à la nouvelle communauté de commune issue de la fusion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les travaux projetés risquent d'être décalés dans le temps s'ils ne sont pas faits avant la fin de l'année. Lors de la commission travaux, il avait été proposé d'enlever le rétrécissement de voirie, mais l'Agence routière départementale indique que l'on risque de perdre l'efficacité des nouveaux aménagements proposés. Il est plutôt préconisé de réduire ce rétrécissement (de 30 m à 15 m environ).

M. GLINEL demande l'avis du conseil municipal pour savoir s'il valide l'option de la réduction du rétrécissement. Le conseil valide cette option.

Rues	Coût	Option	Coût Total TTC
Rue du Châtel	42 348.00 €	12 393.60 €	54 741.60 €
Chemin de lfs	61 342.20 €	0.00 €	61 342.20 €
Aménagement RD 562 a	77 644.20 €	0.00 €	77 644.20 €
Aménagement RD 89 Rue de Biganos	75 080.40 €	0.00 €	75 080.40 €
Coût total			268 808.40 €
Subventions estimatives	Entre 50 et 60 K€		

- Tondeuse autoportée à remplacer : montant d'une location : 125 €/jour. Une décision sera prise lors du budget 2017
- Travaux divers

## **COMMISSION GESTION DES PERSONNELS**

✚ Accueil d'un nouvel agent administratif : Cet agent a pris ses fonctions le lundi 5 septembre 2016. Elle a été recrutée sur le poste de gestion des ressources humaines et juridique à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) en qualité de rédacteur.

✚ Décharge d'activités syndicales (DAS) et autorisations spéciales d'absences (ASA) :  
Demande de la CFDT INTERCO 14 pour une nouvelle répartition des droits syndicaux concernant deux agents de la commune par l'utilisation notamment des autorisations spéciales d'absences. La CFDT demande à la commune :

- D'une part pour un agent technique : 14 heures hebdomadaires en ASA au lieu de 7 h en DAS
- D'autre part pour un agent administratif : 14 heures hebdomadaires en DAS et 21 heures hebdomadaires en ASA au lieu de 35 heures en DAS.

## **COMMISSION FINANCES**

### **• Budget 2016 : Décision Modificative n°1**

La Décision Modificative (DM) n°1 a pour objet d'inscrire au budget 2016 des ajustements des recettes et dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il s'agit de prendre en compte :

- l'augmentation du point d'indice
- la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)
- la stagiatisation de deux agents et la titularisation d'un agent
- les dépenses en personnel non titulaire pour le remplacement d'agents momentanément absents.

Concernant les recettes de fonctionnement, il s'agit d'inscrire de nouvelles recettes :

- la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- le remboursement des charges de fonctionnement du syndicat de l'école maternelle des années 2015 et 2016.

La Décision Modificative s'équilibre :

- dans la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 140 907.17 €
- dans la section d'investissement en dépenses et en recettes à hauteur de 32 487, 49 €

**Délibération N° : MA-DEL-2016-048**

Votants : 23  
Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de Décision Modificative budgétaire n°1 et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

- **Autorisation d'occupation du domaine public – commerce non sédentaire**

La commune a reçu une demande d'installation d'un fromager sur le marché du vendredi matin sur le parking devant la boucherie et la boulangerie le long de la route.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-049**

Votants : 23  
Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la demande d'installation d'un fromager, rappelle que le droit de place est fixé à 2 euros du mètre linéaire conformément à la délibération relative aux droits de place du 4 février 2016 n° MA-DEL-2016-007 et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

- **Amortissements du compte 204**

Depuis le 01/01/2016, le SDEC ENERGIE nous propose de financer les investissements au moyen de fonds de concours qui sont comptabilisés au compte 204.

La Trésorerie nous informe que le compte 204 doit être obligatoirement amorti et ce même pour les communes de moins de 3500 habitants (article L2321-2-28 du CGCT).

L'instruction M14 qui prévoit cet amortissement obligatoire dispose que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études et sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération qui devra fixer la durée d'amortissement de ces subventions et sera applicable à compter du 01/01/2017.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-050**

Votants : 23  
Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'amortissement du compte 204 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et fixe l'amortissement des biens mobiliers à 5 ans et des biens immobiliers à 30 ans et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

- **Subvention exceptionnelle – Forum des associations**

Comme l'année passée, les mairies de Saint Martin de Fontenay et de Saint André sur Orne ont proposé d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour le « grand jeu gratuit » proposé lors du Forum des associations du 3 septembre 2016.

Ce bon d'achat ne peut s'effectuer que par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € au bénéfice de l'association sportive « Les Myocastors » à laquelle adhère le gagnant.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-051**

Votants : 23

Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association « les Myocastors » et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

## **SYNDICAT DU COLLEGE : RENTREE 2016-2017**

- Effectifs rentrée : 608 élèves au lieu de 620 élèves annoncés dans la presse (cf. OF 23/08/2016) :

niveau	Nombre de classes	Nombre d'élèves
6 <sup>ème</sup>	6	148
5 <sup>ème</sup>	6	151
4 <sup>ème</sup>	6 au lieu de 5 (*)	153 (*)
3 <sup>ème</sup>	6	156

(\*) + 3 élèves en 4<sup>ème</sup> permettant ainsi l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe pour ce niveau.

- Point sur les transports : 310 élèves à transporter
- Dégradation de 3 bus sur le parking du collège le dimanche 18 septembre 2016. Les dégâts sont importants. Le transporteur demande une réflexion sur la sécurité du parking.

## **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE**

Afin de respecter les obligations de la commune en matière d'accessibilité des bâtiments publics, des travaux sont à réaliser au niveau de l'Eglise. Dans le cadre de ces travaux, la Mairie a sollicité le Député de la Circonscription afin de pouvoir bénéficier d'une subvention sur la réserve parlementaire au titre de l'année 2017.

L'accessibilité fait partie des critères recevables. C'est pourquoi un devis concernant les travaux d'accessibilité de l'église a été présenté et un dossier constitué.

### **Délibération N° : MA-DEL-2016-052**

Votants : 23  
Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à solliciter toute subvention pour la réalisation de ce projet
- à lancer les consultations pour engager ces travaux.

## **CONVENTION TELE-DECLARATION FONDS DE SOLIDARITE**

La commune de Saint Martin de Fontenay est redevable du Fonds de Solidarité. A compter du 01/01/2017, l'utilisation de la télé-procédure devient obligatoire.

Il est donc demandé de mettre en place ce dispositif qui nécessite la signature d'une convention tripartite.

### **Délibération N° : MA-DEL-2016-053**

Votants : 23  
Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0



*Abstentions : 0*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention de Télé-déclaration du fonds de solidarité et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution et à signer cette convention.

## **EFFACEMENT DES RESEAUX DU CLOS ST JOSEPH**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergie du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **30 308.20 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 45 %, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 30 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **16 241.76 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- ✓ prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- ✓ s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- ✓ décide d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours
- ✓ s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- ✓ prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- ✓ s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 757.70 €,
- ✓ autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **Délibération N° : MA-DEL-2016-054**

Votants : 23

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la convention de Télé-déclaration du fonds de solidarité et autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC ENERGIE**

- Une révision statutaire a été présentée au Comité Syndical du 2 juin et du 6 septembre 2016. Elle vise à :
- Permettre à la communauté urbaine de Caen la Mer d'être représentée au Comité Syndical, comme le prévoit l'article L 5215-22 du CGCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Préserver la représentativité des communes et la péréquation des territoires – communes rurales/communes urbaines
  - Conforter l'action du SDEC énergie au bénéfice de ses membres en matière de transition énergétique et de compétence à la carte.

### **Délibération N° : MA-DEL-2016-055**

Votants : 23



Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts du SDEC ENERGIE.

## **RETRAIT DE CABALOR DU SDEC ENERGIE**

La communauté de communes de CABALOR a transféré sa compétence Eclairage public au SDEC ENERGIE.

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes de CABALOR avec l'Estuaire de la Dives et COPADOZ, la nouvelle communauté de communes n'exercera pas cette compétence.

La communauté de communes de CABALOR n'étant adhérente au SDEC énergie que pour cette compétence, celle-ci a donc sollicité son retrait du SDEC Energie par délibération en date du 31 mai 2016.

**Délibération N° : MA-DEL-2016-056**

Votants : 23

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le retrait de CABALOR du SDEC ENERGIE.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ **SIDEP** : réunion du comité syndical de Réseau du 6 septembre 2016 (projet de statuts pour la compétence production et la compétence optionnelle de distribution d'eau potable)
- ✓ **Préfecture du Calvados** : rapport annuel des opérations de surveillance et de prévention des risques miniers du bassin de May sur Orne (cf. document à consulter en mairie) : démolition de l'ancien collège et des maisons LOGIPAYS prévue au dernier trimestre 2016
- ✓ **Mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme**  
Ce point sera présenté lors du prochain conseil municipal pour délibération.
- ✓ **Scot de Caen Métropole – modification n°1** (dossier d'enquête publique consultable en mairie)
  - Le registre d'enquête publique est disponible en mairie du 19 septembre au 21 octobre 2016 inclus.  
Cette modification a pour objectif de faire évoluer, dans son document d'orientation générale (DOG) les dispositions relatives aux équipements commerciaux et artisanaux et d'annexer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) au DOG.  
Pour information, définition du cadre commercial :
    - 300 m2 : décision de la commune
    - De 300 à -1000 m2 : la collectivité se doit d'informer le SCOT
    - + de 1000 m2 : obligation d'informer le SCOT et avis de la CDAAC
  - Le Conseil Communautaire en sa séance du 27 septembre 2016 a donné un avis favorable à la modification n°1 du Scot.
- ✓ **Inauguration de la plateforme de déchets du SMICTOM** : samedi 24 septembre 2016. Une journée « portes ouvertes » sera organisée en direction des élus municipaux. Il n'y a pas encore de date officielle d'ouverture (courant octobre/novembre 2016)

- ✓ **Comité de Jumelage franco-allemand** : rallye pédestre du dimanche 4 septembre, séjour des jeunes français en Allemagne du 25 au 30 août, séjour des allemands du samedi 1<sup>er</sup> au lundi 3 octobre matin.
  
  - ✓ **Communauté de communes de la Vallée de l'Orne** :
    - Fusion au 01.01.2017 : Le siège de la nouvelle CDC sera à Evrecy et suite au vote des conseillers municipaux, elle s'appellera : « Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon »
- Le dépouillement a eu lieu le lundi 19 septembre 2016 à 14 h au siège de la CCEOO à Evrecy.
- Résultats du vote : Nombre de Conseillers Municipaux : 348  
Nombre de Votants : 308  
Bulletins exprimés : 305  
Bulletins blancs ou nuls : 3  
Evrecy Vallées de l'Orne et de l'Odon : 26 voix  
Vallées de l'Orne et de l'Odon : 186 voix  
Orne Odon : 93 voix
- Charte d'urbanisme
  - Cinéma en Plein air du vendredi 26 août 2016 : participation des élus – bilan financier de l'action pour le Comité des Fêtes
  - Forum de l'emploi et de la formation du vendredi 9 septembre 2016 : 380 visiteurs
  - Soirée Entreprises du mercredi 21 septembre 2016 : 125 acteurs économiques des deux CDC
  - Projet touristique du Pont du Coudray

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00*